

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Huile Nordson EP2**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : Huile Nordson EP2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

enviro-blend, Inc.
P.O. Box 329
Springfield, TN 37172
(États-Unis)

Numéro de service : 615-382-8215

e-mail : enviroblend@birch.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ChemTel (transport É.U., Canada) - 1-800-255-3924 (N° de contrat MIS1186925)

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

: Non classifiée comme dangereuse selon les critères CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Non dangereux

2.3. Autres dangers

Préoccupations immédiates : Aucune attendue.

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants**3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélanges

| Nom chimique | CAS | N° EINECS | % massique | Classification conformément à la Réglementation (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|------------|------------|------------|---|
| Distillats (de pétrole) paraffineux débarrassés des cires par solvant | 64742-65-0 | 265-169-7 | 60 - 100 | Non classifiée |
| Distillats, pétrole, hydrorafinés légers | 64742-47-8 | 265-149-8 | 0,1 - 1 | Asp. dang., Cat. 1 ; H304 |
| Dialkyldithiophosphate de zinc | 68649-42-3 | Sans objet | 1 - 1,25 | Non classifiée |

Informations complémentaires : L'huile minérale hautement raffinée contient < 3 % (w/w) d'extrait de DMSO, selon IP346.

Voir la Section 16 pour le texte intégral des phrases H.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Huile Nordson EP2

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en veillant à ce que toute la surface des yeux et des paupières soit rincée. Consulter un médecin si les irritations persistent. |
| Contact avec la peau | : Laver avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste. |
| Ingestion | : Aucun traitement n'est généralement nécessaire, sauf en cas d'ingestion de grandes quantités. Il est toutefois préférable de consulter un médecin. |
| Inhalation | : Aucun traitement n'est nécessaire sous des conditions d'utilisation normales. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------|---|
| Yeux | : Peut provoquer une légère irritation des yeux. |
| Peau | : Un contact prolongé peut provoquer de l'acné / une dermatose. |
| Ingestion | : Non supposée en usage industriel. |
| Inhalation | : Peut provoquer des étourdissements. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|--------------------------------------|
| Note au médecin | : Traiter en fonction des symptômes. |
|------------------------|--------------------------------------|

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

| | |
|---------------------------|--|
| Moyen d'extinction | : CO ₂ , chimique à sec, brumisation. |
|---------------------------|--|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|--|
| Produits de combustion dangereux | : Les produits de décomposition dangereux comprennent le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone. |
| Risques d'explosion | : Aucun attendu. |
| Explosion incendiaire | : Aucune attendue. |
| Sensibilité aux décharges statiques | : Pas encore déterminée |
| Sensibilité aux chocs | : Néant |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| Procédures de lutte contre le feu | : Refroidir les récipients exposés au feu en pulvérisant de l'eau. |
| Équipement de lutte contre le feu | : Porter un appareil respiratoire autonome homologué. |

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|---|---|
| Procédures générales | : Le produit renversé est extrêmement glissant. Ne pas marcher sur la matière déversée. |
| Équipement de protection spécial | : Voir section 8. |
| Notes concernant la dispersion | : Tenir éloigné des plans d'eau et cours d'eau. |

6.2. Précautions pour l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Huile Nordson EP2

Déversement dans les eaux : Veiller à ce que le produit déversé et les résidus de nettoyage ne parviennent pas dans les égouts et dans les points d'eau ouverts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement : Éviter tout écoulement dans les canalisations d'évacuation des eaux de pluie et les caniveaux qui mènent dans les cours d'eau.

Déversement important : Mettre fin à la fuite. Ériger une digue pour contenir la fuite, recouvrir de produit absorbant inerte, balayer et mettre dans un ou plusieurs récipients appropriés pour la mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Observer toutes les précautions figurant sur la FDS/l'étiquette même après avoir vidé le récipient, car il peut contenir des résidus.

Stockage : Conserver le récipient fermé hermétiquement dans une zone bien ventilée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : Entreposer à température ambiante.

Risque de charge électrostatique : Ce produit peut potentiellement être un accumulateur statique. Il convient d'appliquer des procédures de mise à la terre et de connexion appropriées pendant toutes les opérations de transfert en vrac.

Durée de conservation : 48 mois à partir de la date d'achat.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles d'exposition

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes anti-éclaboussures.

Protection de la peau : Porter des gants imperméables.

Protection respiratoire : Non nécessaire pour un usage normal. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué s'il existe un risque d'exposition aux vapeurs ou aux buées.

Vêtements de protection : Vêtements imperméables. Le type de vêtement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de produit manipulé au poste de travail spécifique.

Règles d'hygiène au travail : À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Autres précautions : Il convient de disposer d'un poste de lavage des yeux à proximité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Huile Nordson EP2

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| État physique | : Liquide |
| Aspect | : vert foncé |
| Couleur | : vert foncé |
| Odeur | : légère odeur d'hydrocarbure |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible. |
| pH | : SO = sans objet |
| Température de fusion | : SO = sans objet |
| Température de congélation | : Aucune donnée disponible. |
| Température d'ébullition | : > 280°C (536°F) |
| Point d'éclair | : 250°C (482°F) cuvette ouverte de Cleveland |
| Taux d'évaporation | : Aucune donnée disponible. |
| Limite d'inflammabilité | : 1 à 10 |
| Pression de la vapeur | : 0,5 Pa @ 20 ⁰ C / 68 ⁰ F (estimée). |
| Densité de la vapeur | : Type = 0,895 à 15 ⁰ C / 59 ⁰ F |
| Densité | : 7,49 lb. / gal à 15°C (59°F) 895 kg/m ³ à 15°C (59°F) |
| Poids volumique | : 0,895 |
| Solubilité dans l'eau | : Pratiquement insoluble |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | : > 6 (basé sur les informations sur des produits similaires) |
| Température d'auto-inflammabilité | : 320°C (608°F) |
| Décomposition thermique | : Aucune donnée disponible. |
| Point de solidification | : ~ - 15°C |
| Poids volumique | : 0,9 kg/l (7,49 lb/gal.) |
| Propriétés oxydantes | : Aucune donnée disponible. |

9.2. Autres renseignements

(COV) : Non classé en tant que COV.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Huile Nordson EP2**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réactivité : Aucune connue.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue si stockage et manipulation conformément aux instructions.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur excessive, étincelles et flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun sous des conditions d'utilisation normales, la combustion produit des oxydes de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Aiguë**DL₅₀ cutanée : > 5000 mg/kg lapinDL₅₀ orale : > 5000 mg/kg (rat)**Carcinogénicité**

| Nom chimique | IARC État | Autre | Toxicité générale |
|---|-----------------|-----------------|---|
| Distillats (de pétrole) paraffineux débarrassés des cires par solvant | Non cancérogène | Non cancérogène | L'huile minérale hautement raffinée contient <3% (w/w) d'extrait de DMSO, selon IP346, et ne peut donc être classée comme cancérogène par l'ACGIH Groupe A4, IARC 3 et GHS/CLP. |

Notes : N'est pas supposé être cancérogène. Le produit contient des huiles minérales qui ont été démontrées être non-carcinogéniques lors de l'application cutanée sur des animaux.

Effet sur la reproduction : Aucun attendu.

Autres renseignements : Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépendre de l'utilisation et elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de la mise au rebut. Il convient de manipuler TOUTES les huiles usagées avec précaution et d'éviter le plus possible tout contact avec la peau. Un contact prolongé avec des huiles moteur usagées a provoqué un cancer de la peau lors des essais sur des animaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Huile Nordson EP2

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité : Aucune donnée écotoxicologique n'a été déterminée spécifiquement pour ce produit. Les informations données se basent sur la connaissance des composantes et de l'écotoxicologie de produits similaires. Sauf indication contraire, les données présentées sont représentatives du produit dans son ensemble, plutôt que pour les composants individuels.

Toxicité aquatique (aigue)

Notes

: Mélange difficilement soluble. Peut provoquer un engorgement physique d'organismes aquatiques. Supposé être quasiment non toxique: LL/EL/IL/50>100mg/l (organismes aquatiques) LL/EL/50 exprimé comme la quantité nominale du produit requise pour préparer l'échantillon aqueux. L'huile minérale n'est pas supposée provoquer un quelconque effet chronique sur les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

: Supposé non facilement biodégradable. Les principaux constituants sont supposés être intrinsèquement biodégradables, mais le produit contient des composantes qui peuvent persister dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

: Contient des composantes ayant un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

: Liquide sous la majorité des conditions environnementales. En cas de pénétration dans le sol, absorbe les particules du sol et n'est pas mobile. Flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Observations générales

: Le produit est un mélange de composants non volatils qui ne sont pas supposés être dégagés dans l'atmosphère en quantités importantes. Non supposé avoir un potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone, un potentiel de création d'ozone photochimique ou un potentiel de réchauffement global.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Huile Nordson EP2

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|-------------------------------|---|
| Élimination du produit | : Il convient que la matière qui ne peut pas être utilisée ou retraitée chimiquement soit éliminée auprès d'un centre accrédité conformément aux règlements officiels en vigueur. |
| Méthode d'élimination | : La récupération ou le recyclage sont possibles. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière produite afin de définir les méthodes appropriées de classification et d'élimination des déchets en conformité avec les règlements en vigueur. Ne pas éliminer dans l'environnement, dans les canalisations ou dans les cours d'eau. |
| Récipient vide | : Le remettre à un centre de recyclage accrédité pour les récipients. |

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU : Néant

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies : Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe/division de danger primaire : Non réglementée pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : Néant

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant maritime N°1 : Néant

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR - route : Aucune connue.

RID - rail : Aucune connue.

IMDG - mer : Aucune connue.

IATA - air : Aucune connue.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac : Néant

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale (Allemagne)

(WGK) classification : WGK 2 - danger pour l'eau (appendice 2, VwVwS, préparations).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Huile Nordson EP2

SECTION 16 : Autres informations

Phrases H pertinentes (numéro et texte intégral)

: Asp. dang., Cat. 1 : Danger lié à l'aspiration, Catégorie 1
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Raison de la publication

: Format GHS

Synthèse des révisions

: La présente FDS remplace la FDS du 13/04/2016.
Révision : **Section 15** : (WGK) CLASSIFICATION.

Sources de données

: La FDS (Fiche de données de sécurité) est compilée en utilisant les informations sur le produit fournies ainsi que les informations figurant sur les FDS des fabricants des matières premières utilisées dans la formulation de ce produit.

Informations complémentaires à la FDS : Les abréviations et acronymes standard utilisés dans le présent document peuvent être recherchés dans les références bibliographiques (par exemple des dictionnaires scientifiques) et/ou des sites Web. Les acronymes et abréviations énumérés ci-dessous n'ont pas tous été intégrés dans la Fiche technique de santé et sécurité.

Légende:

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
(Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

AICS: Inventaire australien des substances chimiques existantes

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADNR: ADN spécifique pour le Rhin

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM: American Society for Testing and Materials (Société américaine des essais et matériaux)

BEL: Biological Exposure Limits (Limites d'exposition biologique)

BTEX : Benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes

CAS: Chemical Abstracts Services (Service des résumés analytiques de chimie)

CEFIC: Conseil européen de l'industrie chimique

CLP: Classification Packaging and Labelling (Classification de l'emballage et étiquetage).

COC: Cleveland Open-Cup (Cuvette ouverte de Cleveland)

DIN: Deutsches Institute fur Normung (Institut allemand de normalisation)

DMEL: Derived Minimal effect Level (Dose dérivée avec effet minimum)

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet)

DSL: Canada Domestic Substance List (Liste intérieure des substances)

CE: Commission européenne

CE50): Concentration effective cinquante

ECETOC: European Center on Ecotoxicology and Toxicology of Chemicals
(Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie des produits chimiques)

ECHA: European Chemicals Agency (Agence européenne des produits chimiques)

EINECS: The European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
(Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

EL50): Effective Loading Fifty (Charge effective cinquante)

ENCS: Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (Existing and New Chemical Substances)

CED: Codes européen des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Huile Nordson EP2

GHS: Globally Harmonised system of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
DMSO: Sulfoxyde de diméthyle
UE: Union européenne
IARC: International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)
IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).
CI50: Concentration inhibitrice 50
IL50: Inhibitory Level Fifty (Niveau inhibitoire cinquante)
IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international de marchandises dangereuses)
INV: Inventaire chinois des produits chimiques
IP346: Méthode d'essai de l'Institut du pétrole N° 346 pour la détermination des aromatiques polycycliques extractibles DMSO
KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
CM50: Concentration mortelle cinquante
DM50: Dose mortelle cinquante
LL/EL/IL: Lethal Loading/Effective Loading/ Inhibitory Loading (Charge mortelle/Charge effective/Charge inhibitrice)
LL50: Lethal Loading (Charge mortelle) 50
MARPOL: International Convention for the Prevention of Pollution from Ships (Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires)
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NOEC/NOEL: No observed Effect Concentration / No observed Effect Level (Concentration sans effet observé / Dose sans effet observé)
NOHSC: National Occupational Health and Safety Commission
OE_HP: Occupational Exposure - High Production Volume (Exposition professionnelle - Production en grande quantité)
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PICCS: Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (Inventaire philippin des produits et substances chimiques)
PNEC: Predicted No Effect Concentration (Concentration prédite sans effet)
REACH: Registration Evaluation and Authorization of Chemicals (Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques)
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SKIN_DES: Désignation de la peau
STEL: Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)
TRA: Targeted Risk Assessment (Évaluation du risque visé)
TREGS: Technical Rules for Hazardous Substances
TSCA: US Toxic Substances Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
TWA: Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative (Très persistant et très bioaccumulable)
NTP: United Nations Toxicology Program (Programme toxicologique des Nations unies).
OSHA: Occupational Safety and Health Act (Loi sur la sécurité et la santé au travail).
HMIS: Hazardous Materials Identification System (Système d'information sur les matières dangereuse).
NFPA: National Fire Protection Association

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Huile Nordson EP2

(Association nationale de protection incendie).

Clause de non-responsabilité du fabricant:

Dans la mesure où les conditions et les méthodes d'utilisation de ce produit échappent à son contrôle, Enviro blend., Inc. n'assumera aucune responsabilité quant à l'emploi de ce produit et décline expressément toute responsabilité. Les renseignements présentés ici ont été obtenus auprès du fabricant et/ou d'autres sources techniques confirmées. Ces renseignements sont considérés véridiques et exacts, mais aucune garantie implicite ou explicite ne peut être accordée quant à l'exactitude des renseignements, aux risques liés à l'utilisation du produit ou aux résultats obtenus de son utilisation. L'utilisateur est seul responsable de la conformité avec l'ensemble des lois et réglementation fédérales, nationales et locales.